

## EDITO

Voici la première édition de l'année où vous trouverez les comptes rendus de toutes les réunions importantes (C.E.-D.P.). En fin des NOUVELLES vous avez un encart que vous pouvez décrocher pour noter vos attentes. Lisez le bien et retournez le à vos délégués CFDT, afin qu'ils puissent vous répondre. Le dossier du mois que nous allons traiter va vous expliquer les propositions en terme de retraites. Vous avez été nombreux à avoir défilé à l'appel des sept syndicats → Plus de 5000 sur Dijon et une estimation de 300 000 à un demi million de personnes en France. Nous allons suivre avec attention les suites données par Mr RAFFARIN, premier Ministre. Evidement Mr SELLIERE, président du MEDEF souhaite que l'état travaille seul et sans les syndicats. Il est vrai que pour lui la retraite par répartition n'est pas un gros problème au vu des salaires des grands patrons des entreprises françaises.

A SUIVRE

*Des questions pour ces réunions,  
 venez nous les poser pour que l'on  
 puisse les mettre à l'ordre du jour.  
 Des questions pour ces réunions,  
 venez nous les poser pour que l'on  
 puisse les mettre à l'ordre du jour.*

## DANS CE NUMERO

1	Edito
1/2/3	Réunion CE du 21 Janvier 2003
3/4	Réunion DP du 21 janvier 2003
5	Réunion 14 janvier 2003 « Chèques vacances » des délégués C.E. sur proposition CGT (CGT CFDT)
6	DOSSIER du mois: Les Retraites  ENCART Retraites dès 40 ans de cotisations  ENCART Spécial questions-Réponses C.E. D.P.

## Réunion du CE du 21 Janvier 2003

**Q :** Approbation des comptes rendus des PV des réunions des CE des 5, 17 décembre 7 janvier.

R : Approuvés sans aucun commentaire.

**Q :** présentation du compte de résultat CE 2002.

R : Il s'avère que celui-ci est bénéficiaire de 11500 euros. Le secrétaire du CE propose que cette somme passe au budget 2003 pour une provision de la réparation du camion qui a eu des problèmes sur 2002.

Il souhaiterait qu'avec le reste du solde créer une soirée type « LOTO » dans les mois à venir. Le président, Mr Perraud, émet des réserves quant à l'utilisation du budget 2002 sur 2003.

**Q : présentation du plan prévisionnel de formation de l'année 2003.**

R : Vu en commission dans la réunion précédente, Mr Bispo demande d'indiquer les motifs de refus sur les projets FONGECIF. Le DRH rappelle que ce n'est pas la STRD qui refuse mais l'organisme de gestion, en fonction de ses demandes, a la possibilité de refuser. Mr Bispo demande pourquoi les formations individuelles soumises par les salariés à l'entreprise sont refusées. Le DRH précise que celles-ci ne rentrent pas dans le plan prévisionnel de cette année. Mr Bispo signale que le stage REACTIF n'est pas de la formation et ne souhaite pas qu'il rentre dans le plan de formation et que le syndicat F.O. aurait souhaité que cet argent soit utilisé pour une formation de type « utilisation des extincteurs ». Pour cela le syndicat F.O. n'approuvera le plan de formation tant que REACTIF y sera inclus.

**Q : Information sur le nouveau contrat**

R : Celui-ci sera à contribution forfaitaire de 6 ans. Mr Perraud explique quelques lignes de ce contrat. Il faudra baisser les kilomètres d'environ 1,5 à 3% afin d'honorer les termes du contrat et une restructuration du réseau aura lieu en septembre 2004. Les lignes Nord-sud ne seront pas touchées, par contre les lignes passant par la rue de la Liberté vont être revues afin d'enlever environ 40% de bus passant par ce secteur. De plus et dès que les nouveaux bus au gaz seront arrivés (avec travaux sur le dépôt pour les accueillir), ils seront affectés sur les lignes passant dans ce secteur. Ils seraient prévus dans ce nouveau dispositif, un principe de pôle extérieur pour relier les quartiers.

**Q : Mouvements des effectifs du 2<sup>ème</sup> semestre 2002.**

R : Pas de commentaire, d'après Mr Perraud, il faudrait faire attention aux effectifs 2003. Les explications ne sont pas convaincantes. On nous explique qu'il y aurait des CDD et que les embauches conducteurs ne seraient pas systématiquement conclues (« !!! CONTRAT !!! »). Affaire à suivre.

**Q : Estimation financière subvention de fonctionnement C.E.**

R : Conforme au budget de chaque année.

**Q : Evaluation du 0,08% au titre de la formation syndicale.**

R : Environ 1300 €uros redistribués en fonctions du nombre d'élus C.E.-DP.

**Q : Date de remise des médailles d'honneur.**

R : En fonction du nombre de personnes sera fait en journée, sinon sera fait un dimanche matin (nombre élevé).

**Q : Dates des sorties de ski.**

R : Le 16 février, les 2 et 16 mars à la Jouvencelle dans le jura.

**Q : Date de la réunion des responsables d'activités pour l'établissement du calendrier annuel.**

R : Le 06 février à 20h30, salle des activités du C.E.

**Q : Date de la réunion des pêcheurs.**

R : Le 20 février à 20h30

**Q : Date de la réunion des titulaires du C.E. pour l'établissement du budget prévisionnel 2003.**

R : Le mardi 18 février à 16h00.

**Q : Demande de subvention syndicale.**

R : Chaque syndicat fera ses demandes au C.E. ce jour là.

**Q : Installation d'une boîte aux lettres C.E. dans le hall du miroir.**

R : suite aux changements du secrétariat vers le miroir le courrier entreprise arrive dans la même boîte que le journal du C.E., certains agents se plaignent que ce journal n'arrive pas suffisamment tôt à la salle de repos.

Mr Bourdenet fera le nécessaire afin que ce journal y soit en temps et en heure sans rajouter de boîte supplémentaire.

**Q : Suite à l'obtention du permis T.C. des AA quelle sera la fonction de ceux-ci à la fin de leur contrat ?**

R : Ils passeront C.R. de Sept 03 à janv. 04 en fonction de leurs arrivés dans l'entreprise et il n'y aura aucune polyvalence AA-Volant.

**Q : Sablage du parking voitures et des trottoirs par temps de gel.**

R : M.Mabrouk rappelle qu'il met la priorité sur les autobus et qu'il fera le nécessaire après.

**Q : Demande d'entreprendre des démarches pour un éventuel remplacement d'un véhicule du C.E.**

R : aucune objection pour le rachat d'un nouveau véhicule en remplacement de l'IVECO qui a eu un problème moteur (pas assez puissant par rapport au chargement possible).

**Q : Divers**

R : La direction signale que la société Monéo viendra faire une présentation de son outil monétique afin d'essayer de l'intégrer pour la vente de titre unitaire dans les bus.

PROCHAINE REUNION LE 25 FEVRIER A 15H30

## Réunion des D.P. du 21 Janvier 2003

### Questions F.O.

**Q : Position de la STRD face à une personne embauché en contrat CDD (5 ans) qui se retrouverait enceinte ?**

R : Ce serait la même qu'une en CDI ( aucun prolongement de contrat et passerait CR dans les mêmes conditions que les autres CDD).

**Q : prévoir un roulement avec des planchettes spécifiques prenant en compte le rallongement des temps de parcours lors de manifestations prévues au centre ville (marché de Noël, ...) .**

R : Cela est vu avec les services des méthodes pour les samedis de décembre et en relations avec le service commercial.

**Q : Nous exigeons qu'à l'instar des CR, les dimanches des Agents de maîtrise soit programmés en dehors des 5 jours.**

R : Mr Bourdenet verra avec ses 20 Agents de maîtrise qui font des dimanches et avec Christian Lenoir qui est son seul interlocuteur et cela seulement pour les Après-midi (soit 1/3 des dimanches). Les autres dimanches, matin et soir , l'étant par les A.M. eux-mêmes.

**Q : Paiement effectif des heures supplémentaires des agents commerciaux suite aux changements d'horaires et de méthodes de travail.**

R : Le supplément convenu de 20 Mn maxi sera payé s'il est fait. Par contre ce temps ne pourra être récupérer en compte épargne temps, vu la problématique de l'accueil Grangier.

**Q : Revoir la sécurité à l'accueil à l'espace Grangier pour la personne seule effectuant le contrôle de sa caisse à la fin de son service**

R : On va regarder ce problème.

**Q : Nous demandons que soit remis à l'intérieur des bus, les N° de parc du véhicule en face de chaque porte.**

R : Sera remis au plus tôt.

**Q : Rallonger l'arrêt Paul Bert L03 en direction de Fontaine.**

R : L'information et la demande à la ville ont été refaite en février 2002. Claude Dugrivél espère que cela passera au 1<sup>er</sup> semestre 2003.

**Q : Pose de casiers consignes supplémentaires miroir pour les CR.**

R : Il faudra faire un bilan de l'utilisation de ceux-ci, sachant que des travaux des salles A..A. et AVP commencera lundi 27 janvier 2003.

**Q : Revoir les temps de parcours de la ligne 21 V 07 au départ de 12h17 des tulipes.**

R : Il y a un problème plus général sur les L 20 et 21, B. Bourdenet souhaite voir comment est réparti les temps sur les lignes. S'il y a un problème permanent pour ce départ, le signaler et les quelques minutes seront payées.

**Q : Revoir les temps de parcours de la ligne 19 après 19h00.**

R : Cela sera vu avec le CHSCT pour toutes les lignes en fin de journée pour réactualiser dans les deux sens.

**Q : Remise en état de la cabine de peinture à l'atelier.**

R : M. Mabrouk signale que les derniers petits problèmes étaient dus au gel. La cabine sera revue au printemps car avec la rentrée de septembre 2004, il y a de forte chance que la découpe des bus change.

**Q : Date de la négociation annuelle.**

R : Début février avec 2 représentants par syndicat.

**Q : Où en est la modification des sièges avec un socle surbaissé de 6 CM ?**

R : Sera fait.

## Questions C.G.T.

**Q : Refaire l'arrêt Poincaré L 06 direction centre ville.**

R : Sera fait au 1<sup>er</sup> semestre 2003 ainsi que celui L 20 avec une ouverture plus large de l'attaque de l'arrêt (si c'est possible), avec de nouveaux matériaux et décapage.

**Q : nous demandons, à ce que les chiffres des planchettes soient plus visibles**

R : L'augmentation des caractères sera difficile à effectuer ( PB de logiciel). Par contre si des planchettes sont sales ou en mauvaises état le signaler, et elles seront refaites.

**Q : Nous demandons l'installation à miroir d'une horloge électronique identique à celle du dépôt.**

R : Oui, une électronique sera installée.

**Q : définir le rôle des A.A. envers les CR**

R : En effet certains CR se plaignent que des A.A. laisse le bouton de porte appuyé quand des clients courent. Cela les gêne surtout lorsqu'ils sont en retard. Le responsable en fera part dans l'analyse des pratiques.

**Q : Nous demandons que les girouettes soient nettoyées.**

R : Sera fait quand c'est possible et sans eau (GEL).

**Q : Respect de la charte signée pour le système de localisation et de la vidéo**

R : Il n'y a pas eu de courrier avec retombées disciplinaires.

**Q : Peut-il y avoir un miroir après l'arrêt XXIème siècle dans le virage**

R : C. Dugrivel pense que ce n'est pas possible au niveau du code de la route (il doit y avoir un stop ou un céder le passage pour pouvoir en installer un).

## Questions C.F.T.C.

**Q : Livret des règles commerciales : Y a-t-il deux sortes de CR ?**

R : Les livrets ont été distribués récemment.

**Q : Envisager de remplacer le gazon par un revêtement approprié sur le passage entre le bâtiment et le parking personnel.**

R : On mettra des dalles.

**Q : comment envisager l'avenir sur l'arrêt canal diction chenôve ?**

R : Les services techniques de la ville ne changent pas aujourd'hui et il faudra certainement le changement de mode de transport sur cet axe pour voir un changement.

**Q : Equiper les bus d'un éclairage directionnel et spécifique sur la caisse**

R : il n'y aura pas de changement, par contre si éclairage est défectueux, il faut le signaler et il sera réparé.

**Q : lors des sablages sur le parking du personnel, saler aussi devant le local deux roues.**

R : OUI et en dernier.

PROCHAINE REUNION LE 25 FEVRIER A 16H15

## Réunion 14 janvier 2003 « Chèques vacances » des délégués C.E. sur proposition CGT (Présent CGT CFDT)

Ce jour, un responsable de l'agence nationale des chèques vacances est venu nous présenter ce type de chèque « loisirs » que les C.E. peuvent proposer aux salariés de l'entreprise. Nous allons dans ces lignes vous décrire la manière des les acquérir, de les utiliser et le coût que cela induirait au C.E.

### ✓ PRESENTATION

Le Chèque-Vacances a été créé pour permettre au plus grand nombre, particulièrement ceux qui disposent des revenus les plus modestes, de partir en vacances, d'accéder à un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

C'est un titre de paiement proposé ou attribué aux salariés par les employeurs, les organismes sociaux (**Comité d'entreprise**), les entreprises ou les collectivités ; le salarié n'en paye qu'une partie.

Certains organismes (communes, CAF, associations) en accordent également à leurs administrés.

Il se présente en coupures de 10 et 20 €uros.

Il est valable deux ans après l'année d'émission.

Il est utilisable par le titulaire, son conjoint, ses ascendants et enfants à charge fiscalement.

### ✓ UTILISATION

Vous pouvez utiliser le Chèque-Vacances en France et dans les Dom Tom chez les professionnels du tourisme, du voyage, des loisirs et de la culture qui ont signé une convention avec l'ANCV. Aujourd'hui 135 000 d'entre eux sont agréés et peuvent vous accueillir.

Ils sont recensés dans le guide du Chèque-Vacances, répertoriés sur le Guide en ligne du site ([WWW.ANCV.COM](http://WWW.ANCV.COM)) et sur le **3615 ANCV** sous la rubrique "Où utiliser les Chèques-Vacances", repérable grâce au panneau "Bienvenue Chèque-Vacances" affiché sur les devantures.

### ✓ QUAND PEUT-ON LES UTILISER?

Pendant vos vacances bien sûr, mais également tout au long de l'année. Vous pouvez, en dehors de vos périodes de congés apprendre l'équitation, le vol à voile, visiter des musées, aller au théâtre ou au cinéma en vacances bien sûr, mais loisirs de proximité aussi.

### ✓ MISE EN PLACE

**Le Comité d'Entreprise** acquiert des Chèques-Vacances auprès de l'ANCV. Il les attribue ensuite aux salariés selon des critères sociaux librement définis (différenciation de critères).

3 formules de mise en place :

- L'épargne (constitution d'un budget vacances sur une période de 12 mois maximum),
- La participation (une partie de ce budget est financée par le Comité d'Entreprise),
- L'allocation (les Chèques-Vacances sont entièrement à la charge du Comité d'Entreprise sans aucune participation du salarié).

### QUI EN BÉNÉFICIE AU SEIN DE LA STRD ?

Tous les salariés peuvent bénéficier des Chèques-Vacances. Le Comité d'Entreprise définirait en toute liberté ses propres critères d'attribution (mais obligatoire en fonction ou des salaires ou du niveau de catégorie socioprofessionnelle à la STRD).

### ✓ EXEMPLES ET COÛTS (C.E.)

\* **Exemples** : Madame Dupont profite elle aussi des avantages des Chèques-Vacances. Ainsi, si elle économise **60€** par mois pendant 9 mois, elle se constitue une épargne de **540€**. Son comité d'entreprise a prévu de rajouter 25% à son épargne totale, soit **135€**. Madame Dupont peut partir en vacances avec **675€** de Chèques-Vacances !

\* **Coûts** : Si le choix du Comité d'entreprise se portait sur le chèque-vacance, il faudrait évidemment diminuer ou peut-être retirer d'autres prestations que propose le C.E. ( Colis fêtes des mères→14000€/an, Grands voyages→11100€/an, locations de linéaires d'été→18000€, colis de fin d'année→55000€, bon de rentrée scolaire→22000€ arbre de Noël→21500€, ces 6 postes représentant les points de dépenses les plus forts hormis la mutuelle indissociable du système). Avant d'engager le C.E. dans cette direction, il faut évidemment peser les avantages et les inconvénients de ce changement.

\* *Un document en encart en fin de nouvelles pourra vous permettre de nous donner votre avis sur ce point IMPORTANT, ainsi que sur d'autres qui pourraient nous permettre de faire de nouvelles propositions tout en intégrant les données ci-dessus.*

## Le Premier ministre a entendu le message du 1er février

*Le Premier ministre a visiblement entendu les salariés qui ont manifesté samedi dans toute la France puisqu'il propose aux organisations syndicales de faire ensemble la réforme des retraites, il en fait même un test du dialogue social.*

*Il a bien lu aussi la déclaration des syndicats puisqu'il en retient les principales demandes. Il reprend à son compte l'objectif de garantir un haut niveau de retraite pour tous, c'est l'objectif numéro 1 de la réforme pour la CFDT. Il fait des ouvertures sur la retraite à la carte, le droit à la retraite à 60 ans, le droit à partir plus tôt pour ceux qui ont commencé à travailler tôt et les métiers pénibles. Il fait en outre de l'emploi des plus de 55 ans une priorité.*

*Au total, le Premier ministre a entendu le message du 1er février : les ingrédients proposés par les syndicats sont au menu de la réforme présentée par le gouvernement.*

*Nous avons tous, désormais, une obligation de réussir devant les Français. ■*

## Dépêche AFP relatant le discours du Premier ministre

**R**etraites : Raffarin entend pérenniser le système par répartition

**PARIS, 3 fév. (AFP)** - Jean-Pierre Raffarin a appelé les Français à "un dépassement des égoïsmes", à la "justice" et au "courage" pour "sauver" le système de répartition, "cœur de notre système de solidarité", lors d'un discours devant le Conseil économique et social, lundi.

"La réforme qui est devant nous exige un sursaut de solidarité, un dépassement des égoïsmes, une ambition collective", a souligné le Premier ministre, en estimant que "l'avenir de nos retraites a besoin de justice et de courage".

M. Raffarin a assuré avoir "entendu dans les rues les préoccupations des manifestants" qui ont défilé "sous la neige" samedi à Paris et province, en soulignant que son gouvernement mènerait la réforme des retraites, "temps fort" de son action, dans "le dialogue" et "la concertation".

Dressant un long état des lieux, le chef du gouvernement a souligné l'urgence de la réforme des retraites, qui ne peut "plus être différée", en réaffirmant sa volonté de la "conclure devant le Parlement avant les vacances (d'été) 2003".

Il a réaffirmé que l'objectif prioritaire du gouvernement était de "sauver notre système de répartition". "Mon gouvernement ne laissera pas détruire le pacte social des retraites", a assuré M. Raffarin.

Jean-Pierre Raffarin a aussi déclaré que les "spécificités" de la Fonction publique ne devaient "pas faire obstacle aux exigences de l'équité", se montrant ainsi ouvert à un "débat" sur l'allongement de la "durée de cotisations" des fonctionnaires.

S'exprimant sous l'œil de la plupart des dirigeants syndicaux, le Premier ministre a également réaffirmé qu'il n'était "pas question" de remettre en cause l'âge légal de 60 ans pour la retraite mais souligné qu'il fallait limiter le recours aux "départs" pour les moins de 60 ans.

Par ailleurs, le chef du gouvernement a inscrit sa "réforme immédiate" à "l'horizon 2020" en réaffirmant que "ceux qui sont déjà à la retraite ne seront donc pas concernés".

Tout en s'élevant contre tout procès contre les fonctionnaires, qu'il ne faut pas considérer comme "des privilégiés", M. Raffarin a estimé que la prise en compte de leurs "spécificités" ne devait pas "faire obstacle aux exigences de l'équité, qui veulent que la situation de personnes placées dans des situations comparables soit harmonisée".

"Je pense notamment aux durées de cotisation. De tout cela, il nous faut débattre de manière ouverte avec le souci de l'intérêt général", a-t-il dit en allusion à l'allongement du nombre d'annuités des fonctionnaires (actuellement de 37,5 contre 40 dans le privé).

Par ailleurs, il a proposé "d'encourager" ceux qui "voudront travailler plus longtemps pour avoir des pensions plus importantes" et souligné que "pour ceux qui voudront partir plus tôt (..) leur retraite en tiendra compte".

M. Raffarin a également jugé nécessaire de "faciliter l'épargne retraite (..) en étendant à tous les Français des aides à l'épargne volontaire", tout en prenant soin de souligner que "les régimes de capitalisation sont étrangers à notre histoire sociale".

Il a rappelé être prêt à "engager la responsabilité" de son gouvernement sur cette réforme au Parlement.



*L'année 2003 vient de débiter, avec elle, un grand nombre de questions se posent à l'ensemble du personnel.*

*En tant qu'élus, nous avons à cœur de faire avancer vos projets et défendre vos intérêts.*

*Pour cela, nous avons besoin de connaître vos aspirations, afin de pouvoir faire des propositions au Comité d'entreprise, vos revendications et vos questions afin de les transmettre à la direction.*

*Vous avez le choix de répondre anonymement, nous ferons une réponse globale.*

*Vous souhaitez une réponse individuelle, merci de nous communiquer votre nom et prénom.*

## *VOS ELUS*

*Pascal Contassot*

*Délégué titulaire D.P.*

*Délégué suppléant au C.E.*

*Hervé Chaumonnot*

*Représentant Syndical au C.E.*

*Olivier Sorez*

*Délégué titulaire au C.E.*

*Délégué suppléant D.P.*

*Délégué Syndical*

*T.S.V.P.*

